

CLINIQUE DERMATOLOGIQUE

CHEF DE SERVICE
PR. B.DRENO

PROFESSEUR DES UNIVERSITES
PR GAELLE QUEREUX

PROFESSEUR EMERITE
PR JEAN-FRANÇOIS STALDER

PRATICIENS HOSPITALIERS :
DR HELENE AUBERT
DR SEBASTIEN BARBAROT
DR CLAIRE BERNIER
DR ANABELLE BROCARD
DR LUCIE PEUVREL

CHEF DE CLINIQUE- ASSISTANT :
DR MELANIE SAINT JEAN
DR ANNE JOUBERT

MEDECINS ATTACHES :
DR JEAN-MARC CHAVIGNY
DR SYLVIE DE BATAILLE
DR MICHELE DEBONS
DR HERVE DUTARTRE
DR VERONIQUE GAGEY
DR CHRISTELLE NICOL
DR VERONIQUE PISTORIUS
DR MORGANE VOURCH

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE URGENTE
**Merci de joindre à votre courrier ce document afin de faciliter
l'orientation de la prise en charge de votre malade**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

La Prise en charge qui vous semble la plus adaptée :

- Consultation (20 mn)
 Hospitalisation de semaine courte (1 à 2 nuits maximum)
 Hospitalisation conventionnel (plus de 2 nuits)

*Merci d'informer votre patient que dans le cadre d'une hospitalisation,
du fait du caractère urgent, il peut être contacté le matin pour une
admission en début d'après-midi.*

Points importants à porter à notre connaissance :

COORDONNEES DU SECRETARIAT POUR ADRESSER VOTRE DEMANDE

Mail : secretariat.dermatologie@chu-nantes.fr

Télécopie : 02.40.08.31.17

Adresse courrier : Secrétariat de Consultation de Dermatologie, Hôtel
Dieu Place Alexis Ricordeau, 44093 Nantes Cedex 01

Bien à vous

Professeur Brigitte DRENO

NB : " Si un bon de transport est nécessaire pour le transfert du patient dans le service de Dermatologie, celui-ci doit être fait par le médecin demandant la consultation ou l'hospitalisation et remis au patient. Le service de Dermatologie ne peut pas le faire de manière rétroactive".